



COUR MARTIALE

Référence : *R. c. MacMullin*, 2014 CM 3009

Date : 20140321

Dossier : 201345

Cour martiale permanente

Base des Forces canadiennes Kingston
Kingston (Ontario), Canada

Entre :

Sa Majesté la Reine

- et -

Adjudant-maître J.P. MacMullin

En présence du : Lieutenant-colonel L.-V. d'Auteuil, J.M.

Le Comité de la Cour martiale générale, chargé de juger l'adjudant-maître J.P. MacMullin, de l'audience tenue du 10 au 21 mars 2014, à la Base des Forces canadiennes de Kingston, en Ontario, a prononcé un verdict de non coupable à l'égard de tous les chefs d'accusation figurant sur l'acte d'accusation.

Avocats :

Major K. Lacharité et Major M.-C. Samson, Services canadiens des poursuites militaires, Avocats de Sa Majesté la Reine

Major E. Thomas, Direction du Service d'avocats de la défense, Avocat de l'adjudant-maître J.P. MacMullin